Apologie étatique et concorde religieuse. Sur quelques pamphlets de Loys Le Roy

Luigi Magno Università degli Studi Roma Tre

luigi.magno@uniroma3.it

Résumé:

A travers une lecture suivie et l'analyse de quelques pamphlets militants écrits par Loys Le Roy pendant les guerres de religion, cette étude essaie de reconstruire la vision de cet humaniste qui se dégage de sa réflexion portant à la fois sur la religion et la politique, afin d'en souligner le caractère composite, l'allure oscillatoire et le voisinage d'idées, parfois en accord, parfois apparemment distantes ou antithétiques, qui s'emboîtent, s'in-fléchissent, cohabitent. Cette réflexion touche en effet à des sujets composites tels l'apologie étatique, la volonté d'une réforme de l'église, la concorde religieuse, l'affirmation d'un principe de paix – en tant que fondement de l'organisation politique – qui ne refuse pas pour autant le recours aux conflits, ou encore l'idée de progrès de l'humanité ou de libre arbitre et le rôle reconnu à l'esprit de l'univers (Providence, Fortune, Nature), voire à Dieu, moteur premier, bref à une série de sujets qui se saisissent les uns des autres et entrent, au fur et à mesure de l'argumentation, dans des rapports changeants d'accord ou d'antithèse.

Mots-clés: Loys Le Roy; Concorde; Tolérance; Apologie; Politique; Altérité; Guerres de religion

Abstract:

By analyzing some politically committed pamphlets written by Loys Le Roy during the wars of religion (1562-1598), the aim of this article is to reconstruct the points of view of this humanist which emerge from his reflection on both religion and politics, in order to emphasize his composite ideas and his oscillatory way of thinking whereby ideas fit, inflect, coexist. Le Roy's pamphlets discuss crucial issues such as state apology, the wish to reform the church, the defence of monarchy, religious concord, the defence of peace (even if Le Roy does not object to the use of violence), free will and the unquestionable power of God. In Le Roy's writings, these issues inform each other appearing at times coherent and other times in contradiction with each other.

Key-words: Loys Le Roy; Concord; Tolerance; Apology; Politics; Otherness; Religion wars

Dans un texte consacré à la question du pluralisme et à la notion de dissension comme trait fondamental des démocraties modernes, Norberto Bobbio écrit:

che ne facciamo [...] dei dissenzienti? Li sopprimiamo o li lasciamo sopravvivere? e se li lasciamo sopravvivere, li recintiamo o li lasciamo circolare, li imbavagliamo o li lasciamo parlare, li espelliamo come reprobi o li teniamo fra di noi come liberi cittadini? È inutile nascondersi che la prova del fuoco per un regime democratico è nel tipo di risposta che esso riesce a dare a queste domande. (Bobbio, 1991: 52-53)

On retrouve dans ces questions une série d'interrogations encore très actuelles à l'heure où nous sommes confrontés à des fondamentalismes religieux et à des revendications nationales, dont les premières manifestations historiques modernes apparaissent, du moins en Europe, au XVI° siècle, quand un idéal de tolérance sollicite ces questions dans la perspective d'une réflexion sur les rapports du politique et du religieux. L'affirmation progressive de l'Etat moderne et l'éclatement confessionnel représentent en effet deux processus fondamentaux pour le XVI° siècle dont les rapports, désormais notoires, n'arrêtent pas cependant de solliciter encore aujourd'hui l'historiographie. A cet égard, la notion de tolérance doit s'entendre aussi bien dans sa portée plus exclusivement théologique – comme la revendication d'une exigence morale brandie contre l'intolérance des autorités spirituelles – que comme une rébellion à l'ordre social et politique constitué, voire comme l'enjeu majeur d'un combat politique touchant à la revendication de l'individu à exister comme subjectivité politique, c'est-à-

dire comme citoyen¹.

L'œuvre de Loys Le Roy², après avoir été longuement ignorée, a été étudiée et commentée pour sa contribution au renouveau et à la fondation d'une science politique (à côté des contributions majeures d'un Bodin ou d'un Bauduin, par exemple, avec qui elle ne partage pas pour autant l'exactitude philologique ou le degré de réflexion et d'analyse), ou encore au vaste mouvement de pensée juridico-politique des années '60 (des Pasquier, Hotman, Louis Charondas Le Caron), voire pour sa portée plus historique et historiographique. Or, si le souci pour le progrès et l'avancement de la science politique et historique reste au cœur de cette œuvre – la politique étant la discipline «la plus digne, plus utile et plus nécessaire de toutes» (Le Roy, 1567b: 5) –, la réflexion politique se décline souvent chez Le Roy à partir des troubles religieux que la France connaît à l'époque et se lie par moments aux notions de concorde et de réforme. Les pamphlets politiques, militants et de circonstance de Le Roy, tout en faisant partie intégrante de cette «littérature abondante, disparate et inégale dont on ne saurait négliger la diffusion» (Christin, 1997: 26) et qui porte un regard sévère sur les guerres civiles comme un mal absolu qui mine le fonctionnement des appareils politiques et du corps social, marquent aussi un passage capital et une rupture dans l'écriture de Le Roy, dont la production passe de la réflexion solitaire en humaniste à une prise de position concrète et politique dans le débat contemporain sur les solutions possibles aux problèmes religieux et aux troubles qui en découlent. Sans vouloir débattre ici des questions générales liées à la diffusion de cette littérature ni prétendre étudier l'ensemble de l'œuvre composite de cet auteur, la présente étude, se limitant à l'analyse de quelques pamphlets, essaiera de montrer combien, dans ce double créneau enchevêtré où concorde et réforme sont à la fois un instrument politique et un enjeu théologique, la réflexion de Le Roy oscille incessamment et se caractérise aussi bien par des positions singulières que par une pluralité de points de vue, voire de véritables tensions logiques³. Elle touche en effet à des sujets hétérogènes tels l'apologie étatique, la volonté d'une réforme de l'église, l'assurance du maintien social et politique de la monarchie, la concorde religieuse, l'affirmation d'un principe de paix – en tant que fondement de l'organisation politique – qui ne refuse pas pour autant le recours aux conflits, ou encore l'idée de progrès de l'humanité, de libre arbitre, du rôle reconnu à l'esprit de l'univers (Providence, Fortune, Nature), voire à Dieu, moteur premier, bref à une série de sujets qui se saisissent les uns des autres et entrent, au fur et à mesure de l'argumentation, dans une dialectique complexe dont nous essaierons de montrer quelques exemples.

Face aux combats qui éclatent en 1562, la plume des théoriciens tels des théologiens, des juristes, des publicistes ou des historiens, ne se tait pas, tout comme se montre très prolifique à ce sujet la littérature de l'époque. C'est en 1559, donc avant le début des guerres de religions proprement dites, que Le Roy, pour célébrer la paix de Cateau-Cambresis, publie un pamphlet en latin, De pace et concordia (Ludovici Regi Costantini Oratio ad invictissimos potentissimosque principes Henricum II Franc. et Philippus Hispan. reges.de pace et concordia nuper inter eos inita, et bello religionis Christianae hostibus inferendo) qui est l'expression d'un soulagement pour la fin de la guerre entre les Habsbourg et la monarchie française, mais aussi un texte apologétique qui loue les rois signataires du traité et la paix survenue dans l'Europe chrétienne, tout en déplorant les horreurs de la guerre (non sans en dire l'éventuelle nécessité)4. Le pamphlet survient à un moment crucial pour l'histoire de la France car cette paix, qui, à la lumière des évènements postérieurs, se révèle n'être qu'une trêve, coïncide presque avec la mort d'Henri II (10 juillet 1559). Cette disparition représente indéniablement un moment charnière dans la mesure où elle ouvre une crise de l'autorité royale qui entraînera les troubles des décennies à venir car, comme l'on sait, à ce moment de l'histoire une certaine faiblesse incline peu à peu la monarchie à accepter comme un moindre mal le compromis pour une tolérance temporaire des hérétiques, non sans éviter des manifestations de persécution.

Bien que le sujet du pamphlet soit très convenu pour l'époque, au centre donc

¹ L'histoire de la tolérance au XVI^e siècle est un domaine très complexe qui a fait l'objet d'importantes études de la part d'historiens et de philosophes. Sans revenir ici sur ce riche débat théorique (auquel nous renvoyons), il faut néanmoins en rappeler brièvement deux aspects. D'abord, au XVIe siècle, le mot tolérance signifie endurer, supporter, souffrir: tolérer est un pis aller pour éviter des situations de conflits ou encore accepter temnorairement et de mauvais gré une situation que l'on ne peut éviter. C'est seulement après une longue réflexion philosophique que l'idée de tolérance acquiert, entre le XVIIIe et le XVIIIe siècle une connotation morale positive et réfère donc à la reconnaissance d'une certaine liberté confessionnelle du citoyen. Deuxièmement, non sans quelques degrés d'anachronisme, il est important de distinguer une tolérance civile – comme acceptation plus ou moins provisoire de la différence religieuse pour des raisons et des fins politiques d'une tolérance religieuse en tant qu'acceptation durable et légitime de la diversité et de l'altérité en matière de croyance, même si l'une ne va presque jamais sans l'autre et se différencient à leur tour des notions de liberté et de liberté de conscience. Ces deux aspects du mot tolérance ne doivent pas non plus être confondus avec la notion de concorde fût-elle civile et/ou religieuse - qui indique la position de partis, d'humanistes et de théologiens poursuivant un retour à l'unité des catholiques au prix de concessions disciplinaires et/ou doctrinales. La concorde refuse toute légitimation juridique et officielle des cultes et, loin d'être une véritable reformatio, poursuit une stratégie de transformatio, à savoir un sentiment d'indulgence qui vise à la réconciliation dans la Respublica Christiana et exclue une coexistence des cultes (Turchetti, 1991).

Humaniste, érudit, historien, traducteur, juriste et philosophe, Loys Le Roy (Coutances 1510 - Paris 1577) s'est principalement intéressé à l'histoire et à la politique. Si dans un premier temps (1540-1560 environ) il se consacre, en fervent humaniste, essentiellement à la traduction du grec (Platon, Aristote, Démosthène, Xénophon, Isocrate) et à quelques commentaires, à l'approche des guerres de religion il s'essaie au pamphlet, un genre qui lui permet d'exprimer sa propre réflexion en la matière. On a pendant longtemps ignoré l'œuvre de Loys Le Roy qui a par conséquent suscité peu d'études critiques. Henri Becker publie en 1896 Un humaniste au XVIe siècle: Louis Le Roy de Coutances, une monographie qui est, non sans quelques limites, une première tentative de systématisation critique autour de l'œuvre de Le Roy. Suit en 1966 le livre de Werner Gundersheimer, The Life and works of Louis Le Roy (Droz), une recognition critique sensiblement plus moderne. Deux études plus articulées marquent de nos jours l'intérêt renouvelé pour cet auteur: d'abord Umanesimo e scienza politica nella Francia del XVI secolo. Loys Le Roy de Enzo Sciacca, puis les actes du Colloque Loys Le Roy, renaissance et vicissitude du monde, dont les textes ont été réunis par Danièle Duport en 2011. Pour une bibliographie critique exhaustive cf. (Duport, 2011: 157-160).

³ Parmi les sujets qui, dans la réflexion de Le Roy, montrent cette «pensée à aimantation plurielle» on trouve aussi sa vision de la royauté (Céard, 2011) ou encore sa théorie de l'histoire (Lajarte, 2011), auxquels nous ne nous intéresserons pas directement.

⁴ Sur le *De pace et concordia* cf. aussi: (Becker, 1896: 42-59); (Longeon, 1982).

d'une longue série d'écrits, il est intéressant de remarquer combien il alimente chez Le Roy des lignes discursives et réflexives qui s'enchaînent dans un équilibre précaire entre la célébration des pouvoirs civils, implicitement l'éloge de la monarchie, et le chant de la paix. L'auteur s'adresse aux deux rois en même temps et les célèbre comme les partisans de la concorde: «et ut inter vos ipsos, duo Christianorum lumina, in quibus salus orbis et concordia Europae potissimum nititur, pax et amicitia conciliaretur» (Le Roy, 1559: 2r), tout en leur offrant une sorte de grammaire au bon usage des chefs d'état qui doivent, d'après Le Roy, élire la modération comme principe de gouvernement et refuser par conséquent toute forme de tyrannie. Ce pamphlet, où se lisent en filigrane les écrits politiques d'auteurs classiques (Platon et Aristote en premier lieu), se construit sur une forme antithétique. Après avoir célébré les bienfaits de la paix, Le Roy présente la guerre comme un fait humain, faisant naturellement partie du monde: «omnia regna, civitates, nationes usque eo prosperum ac florens imperium domi ac foris habuisse, dum pacis pariter ac belli studia coluerunt: ut neque immodica bellandi cupiditas animos efferaret, neque intempestiva quiescendi cura effoeminaret» (Le Roy, 1559: 12r). L'idée d'une guerre nécessaire pourrait lui venir, à travers Erasme, de Saint Thomas qui avait, au XIIIe siècle, posé les jalons de la réflexion sur la guerre et la paix en énumérant trois conditions pour qu'une guerre soit dite juste: la justa causa, l'auctoritas princeps et l'intentio recta. Or, la question qui se pose au milieu du XVI e siècle aux humanistes et aux théologiens est de savoir comment appliquer concrètement ces principes si abstraits (Christin, 1997: 24). Pour Le Roy cependant il n'y a aucun doute: c'est l'Europe chrétienne qui, après avoir retrouvé la paix, doit combattre, dans une guerre juste, l'ennemi Turc (avec qui François I n'avait pas hésité à signer alliance quelques décennies auparavant...).

Le Roy, en lecteur d'Erasme mais aussi de Machiavel et de Guichardin quand ils justifient la guerre au nom de la raison d'état, peut-être encore en précurseur de Juste Lipse et de sa conception de l'Etat comme dispositif qui servirait à neutraliser les traits métamorphiques de la nature et transitoires de l'histoire, justifie une guerre utile, un conflit nécessaire à garantir la formation étatique (qui n'oublie pas donc une conscience nationale très présente dans le pamphlet) et la concorde chrétienne comme ciment de l'Europe. Contre le danger représenté par l'Islam, Le Roy défend le monde catholique et l'idéal médiéval d'unité incarné par le retour d'un équilibre entre les puissances européennes sous l'égide d'une *pax christiana*. Le motif religieux se mêle ici à une raison politique et territoriale et la justification de la guerre se lit non seulement comme une croisade contre les hérétiques mais, bien davantage, comme un conflit culturel et identitaire (l'Occident contre l'Orient) et, ultimement, comme un expédient destiné à conjurer l'inconnu et le changement.

Sa vision reste donc suspendue entre une finalité idéale de garantir la sauvegarde de l'Etat et la souveraineté de l'Europe d'une part, et, d'autre part, la nécessité d'engager une lutte contre l'ennemi oriental pour poursuivre ce but. Le Roy, malgré le ton affirmatif de son pamphlet promoteur de la paix et de la concorde, ne manque pas de tisser un discours contradictoire, louant la paix et la guerre en même temps. Dans ses conseils aux rois très chrétiens pour qu'ils poursuivent un idéal de concorde, autant la guerre contre l'hérétique et l'étranger extérieur au pays peut être dite 'juste', autant les guerres civiles de nature religieuse semblent inouïes. On remarquera ainsi que le De pace et concordia contient déjà un système de pensée riche en antinomies (souci national et esprit européen, louange de la paix et nécessité de la guerre, solidité des structures d'état et mutabilité des vicissitudes) qui, dans un «mélange de bons sentiment et de réalisme, de naïveté et de cynisme, d'optimisme et d'universelle indifférence» (Longeon, 1982: 234) structure la vision même du monde chez Le Roy sur fond d'incessante instabilité⁵. Apparaît en effet ici une première formulation, encore très timide et vague, de la vicissitude des choses et de ce changement permanent qui domine le monde et que subissent même les dispositifs étatiques les mieux élaborés: comment donc garantir une formation étatique et la concorde de celle-ci dans un contexte européen et catholique face à la mutabilité?

Quoique publié à un moment d'extrême effervescence de la littérature polémique, à savoir quand, entre 1557 et 1562, paraissent des livres où l'on réfléchit sur l'histoire

⁵ Il n'est pas difficile, *mutatis mutandis*, de formuler une remarque semblable d'un point de vue politique, par exemple en ce qui concerne la vision régienne de la monarchie qui, parfois, comme dans le cas des *Monarchiques*, «manque de netteté» et montre une certaine «incohérence»: «qu'est cette monarchie dont Le Roy prétend dire les conditions d'établissement et de durée? Il ne la définit pas nettement et la conception en semble chez lui assez confuse» (Becker. 1896: 216-217).

et où l'opposition religieuse prend l'allure d'une guerre ouverte malgré les efforts des *moyenneurs* pour retrouver la concorde, *Des troubles et differens advenans entre les hommes par la diversité des Religions* ne se range pas à plein titre dans ce genre ou cette typologie littéraire⁶. En effet, loin de la polémique, Le Roy ne considère pas ici la division religieuse comme un problème et, davantage, il étudie ces conflits comme un «modèle de fonctionnement sociopolitique» (Boudou, 2011: 125) en les intégrant dans un plus vaste mouvement d'union et de division, d'agrégation et de désagrégation, qui règle le fonctionnement du monde.

Dès l'ouverture du pamphlet, le lecteur bute contre un premier nœud contradictoire qui découle d'une vision générale de l'homme et du rôle de la religion dans le monde. Les sociétés du monde, affirme Le Roy, ont toutes une religion qui, malgré leur diversité, se fonde sur la Providence divine qui gouverne les choses terrestres. L'homme est le seul animal sur terre à avoir une religion, il est donc le seul être religieux. Or, après ces propos affichant un déisme universel et malgré cet accord universel d'après lequel les hommes «doive[nt] honorer, prier, et craindre» Dieu (Le Roy, 1562: 2r), Le Roy affiche sa croyance en une vérité forte, en affirmant «que la plus part des hommes ignorent la vraye manière d'adorer Dieu» (Le Roy, 1562: 2r). La postulation de l'existence de cette «vraye manière» ou «vraye voie» qui permet, la seule, «de recognoistre Dieu pere commun, et autheur de tous biens» (Le Roy, 1562: 2v), estompe radicalement le relativisme affiché auparavant. En apologète militant Le Roy donne à son discours une allure de plaidoyer pour la religion chrétienne où s'exprime le souhait ferme de voir «vivre tous en mesme religion sous un Dieu et un pasteur, en un troupeau et une foy» (Le Roy, 1562: 2v).

L'analyse des épisodes séditieux, qui succède à cette ouverture, ne va pas non plus sans une contradiction fondamentale dans sa structuration logique. Les épisodes séditieux, les guerres et les conflits de religion sont déclenchés, d'après Le Roy, par l'éclatement confessionnel, la multitude des religions et leur diversité, voire l'existence des hérésies («il n'y a dissimilitude qui plus les [les hommes] estrange, que celle de la religion», Le Roy, 1562: 3r). Dans ces conflits se confondent «pesle mesle les droicts divins et humains» (Le Roy, 1562: 3r) et sur ce point le discours du pamphlet fait une autre impasse évidente car la cause de ces affrontements est reliée aussi bien au vouloir de Dieu qu'à la nature pécheresse, imparfaite, protéiforme et changeante des hommes. D'une part, c'est à cause de Dieu que naissent ces guerres et c'est seulement Dieu qui peut, quand il lui plaira, «reduire tout le monde en une maniere, par laquelle il soit universellement adoré de tous en concorde appaisant tels diffèrens, et faisant cesser tant de guerres et cruautez procedentes de la diversité des religions» (Le Roy, 1562: 3r), d'autre part l'existence du conflit dans le monde revient aux fautes des hommes et à leur condition.

Après une reconstitution historique des conflits nés dans l'histoire à cause de troubles religieux (aussi bien comme attaques venant de l'extérieur que comme schisme intérieur à la foi catholique chrétienne), le discours apologétique et la défense de la religion chrétienne deviennent la véritable basse continue du pamphlet: «Puis donc qu'il n'y a rien tant passionnant les hommes que la religion, tresheureux sont ceux, ausquels Dieu l'a donnee vraye et pure, comme seuls se doivent aujourd'huy reputer les bons Chrestiens par sa grace speciale, et de Jesus Christ son filz unique, nostre souverain Legislateur. [...] repurgateur de idolatrie, correcteur de malice, et instaurateur de la nature depravee» (Le Roy, 1562: 5*v*-6*r*). Dans cette religion réside «un seul Dieu», et tous les bons chrétiens doivent aider à «l'edification de son Eglise, dans laquelle consiste le salut et la remission des pechez, et hors n'y a que mort et condemnation» (Le Roy, 1562: 6*r*).

L'Eglise chrétienne et les écritures saintes sont le lieu de la vérité et de la constance de cette vérité dans le temps, car la perfection de la religion chrétienne est prouvée par sa longévité, «ayant ja duré plus de quinze cens ans» (Le Roy, 1562: 6v). Conformément à des catégories herméneutiques classiques, les hommes sont incapables de garder intacte cette certitude à cause de leur corruption, ils font preuve d'opinions variables et incertaines, ils sont corrompus par toutes sortes de mauvais sentiments et de passions égoïstes. C'est pour cette raison que les saintes écritures ont été soumises à des lectures, des traductions et des interprétations qui en ont troublé le message premier (car, sur terre, les langues, elles aussi sont soumises au changement dans l'espace et dans le temps). Ce changement régnant

⁶ Sur ce pamphlet cf. aussi: (Becker, 1896: 223-242); (De Caprariis, 1959: 420-421) (Richter, 1961: 174-176); (Gundersheimer, 1966: 67-69); (Sciacca, 2007: 141-147); (Boudou, 2011). Remarquons que ce pamphlet est publié la même année (1562) du *Discours des misères de ce temps* de Ronsard et du *Conseil à la France désolée* de Castellion.

dans le monde a engendré une série d'erreurs: «en l'Escriture saincte, donnee premierement en Hebrieu et en Grec, puis traduite en toutes langues, ont esté admises par l'ignorance du temps passé, plusieurs faulses intelligences et contraires expositions, consequemment abusives ceremonies, et manieres reprouvees de prier et prescher. [...] Ainsi en la religion s'engendrent par succession de temps abus et erreurs, qui la pervertissent, s'ils ne sont souvent corrigez et reformez» (Le Roy, 1562: 6v-7r).

Ici Le Roy semble défendre la nécessité d'une réforme, à lire comme une correction et une restauration de l'ordre premier, voire d'un retour aux origines du message évangélique («Les ordres premiers sont peu à peu delaissez ou changez, loix enfraintes, meurs corrompues: qu'il n'est possible par apres redresser, sinon en les renouvellant souvent et reduisant à l'integrité qu'elles avoyent du commencement», Le Roy, 1562: 7r). La correction proposée par Le Roy, quoiqu'elle aille dans la direction d'une restauration du message ecclésiastique premier, prend aussi en compte un changement nécessaire qui est à entendre non pas comme l'introduction de nouveautés (comme le proposaient les Réformés) mais comme l'émendation des vices et des abus que le message évangélique premier et l'Eglise ont connus dans les temps. Or, plaçant son discours dans le registre d'une tradition et d'un topos classiques en la matière, Le Roy dénonce dans ce changement la cause et l'origine de conflits, de guerres, d'épisodes de sédition, que ce soit dans le domaine politique («Car il n'est possible rien remuer au public, soit en introduisant nouvelles manieres, ou reformant les anciennes, ou du tout les abrogeant, qu'il n'y entrevienne contradiction et violence, engendrant mescontentemens, et seditions», Le Roy, 1562: 7r) ou dans les affaires de la religion («Comme donc toutes nouvelletez en l'estat public soyent à fuir tant qu'il est possible, il n'en y a point de plus dangereuse que celle qui se fait en la religion, pour laquelle les hommes combatent plus asprement que pour leur vie. Par quoy les sages du monde y ont tousjours fort resisté, estimans que changement de religion apportoit quant et quant changement d'estat», Le Roy, 1562: 7v). C'est pour cette raison qu'il incite à procéder à ces changements avec «grande prudence» et sous une «urgente necessité», à savoir au nom de la plus vague précaution et de l'urgence à la fois. Mais la prudence et la peur des tensions n'excluent pas pour autant le recours à une forme de violence 'juste' ou justifiée, justifiable. Le Roy rappelle le passage de Mathieu (10, 34) où le Christ affirme: «je ne suis pas venu apporter la paix, mais le glaive». On découvre ainsi une énième tension logique apparente du pamphlet ou un autre accord d'apparents contraires: malgré la sauvegarde de la paix qui reste une priorité, Le Roy justifie à nouveau la possibilité/nécessité de parcourir, le cas échéant, un chemin difficile qui sera marqué par d'inévitables moments de lutte. C'est ici l'affirmation d'un idéal de concorde qui, quitte à réunir les catholiques sous la même bannière de Rome, ne va pas sans violence, luttes et changements.

Mais la vision des troubles n'est pas simpliste pour autant. Si d'une part les changements produisent des conflits (parfois nécessaires, surtout s'ils sont générés pour la juste cause), ce mouvement doit se comprendre dans le cadre d'une mutabilité plus générale du cours naturel des choses. La philosophie de l'histoire de Le Roy, tout comme sa philosophie de l'histoire politique et sa vision de la religion semblent globalement soumises ici à une philosophie de la nature (qui donc les comprendrait)⁷. Le Roy introduit ce pan de sa vision (physique et métaphysique) du monde en faisant appel à Saint Augustin qui, dans le De civitate Dei, dit combien la ruine des états et des empires entre, depuis la création du monde, dans un état naturel des choses. Les perspectives du pamphlet et les tensions entre les points de vue discordants semblent ici connaître une sorte de complexification car, au double constat émis jusqu'ici sur le changement (interprété auparavant dans le pamphlet aussi bien comme un élément providentialiste que comme une conséquence du comportement de l'homme), s'ajoute un troisième point, faisant de celui-ci un élément naturellement constitutif du monde. Cette mutabilité et instabilité inhérente à la matière mondaine, tout en étant un autre topos très classique, semble paradoxalement marquer une spécificité du discours de Le Roy face à la littérature pamphlétaire et polémique de son temps. Par moments, comme dans ce passage du pamphlet par exemple, les guerres et les troubles de religion subissent en quelque sorte un déracinement contextuel et historique et sont projetés dans un contexte

⁷ Pour une vision et un débat plus articulés en la matière cf. *De la vicissitude* (Le Roy, 1575).

plus global où toutes les choses du monde suivent les mêmes règles d'agrégation et désagrégation, d'unité et de division, de formation et de rupture⁸.

Dans cette dimension universelle, les causes des troubles s'inscrivent donc dans l'instabilité des choses humaines et dans les mouvements du ciel, des planètes et des astres. On voit combien dans ce cadre tout se joue sur une dialectique, très répandue à la Renaissance, entre macrocosme et microcosme. Les cieux et les choses de la nature sont dans un mouvement constant qui fonctionne aussi bien sur un axe horizontal (comme le montre l'exemple de la relativité des climats dans le monde) que sur un axe vertical (dans un jeu d'influences continuelles entre les cieux et la terre). Si l'homme peut avoir accès à l'intelligence de ces influences, restent pour lui inintelligibles, au contraire, les vérités supranaturelles (comme les dogmes ou les miracles) qui découlent de Dieu, moteur premier. En effet, les hommes et la nature, donc la terre tout comme les cieux, sont soumis à Dieu (en tant qu'ils sont ses créatures) et à son vouloir (puisqu'il fait fonctionner l'univers, punit, gracie). Or, parallèlement à un changement qui, inhérent au monde et aux hommes, est euphorique et vital car c'est Dieu qui l'a voulu, il existe d'autres types de changement qui, causés par les actions des hommes au gré de leurs opinions changeantes, de leurs erreurs et de leur orgueil, ne font qu'engendrer différends, troubles et dangers. Une autre impasse se dessine alors dans le discours de Le Roy car son argument ne dit pas comment discerner la véritable nature de ces changements, ni donc selon quels critères un fait tel que la multiplicité des religions dans le monde ou le caractère bénéfique, voire salutaire d'un conflit (parfois naturellement préférable à une politique de concorde et de paix pour la sauvegarde de l'Etat), s'inscrit dans l'un ou l'autre de ces champs (Boudou 2011: 129-130).

Toutefois, si la France connaît en 1562 des tensions et des conflits intérieurs, ce n'est là sans aucun doute que le fruit d'une punition divine que Dieu inflige à l'homme. Mais Dieu gracie également et sa faveur se manifeste aussi par le biais du pouvoir politique: «Mais le souverain remede pour retenir entierement le genre humain en concorde perdurable, seroit, qu'il n'y eust en toute la terre habitable qu'une foy, et un regne resemblant au divin, ou le Prince [...] à l'exemple de Dieu aimast également toutes nations, les entretenans en bonnes loix, jugemens ordre, paix, commerces asseurez, communication et affluence de biens. Car il n'est possible accorder tant de regions divisees sinon en les liant ensemble, et reduisant en un» (Le Roy, 1562: 12r). Et si cette unité politique n'est pas envisageable à l'échelle de l'Univers, «qu'en chacune grande province il y ait un Chef auquel le commun proffit de tout soit principalement recommandé, et le soing de conserver l'union civile» (Le Roy, 1562: 12v). Le Roy préconise donc l'intervention et l'éradication de toute sorte de conflits qui pourraient générer d'autres conflits et risqueraient d'affaiblir une nation et son état. Il s'inscrit ainsi à nouveau dans la tradition de cette pensée millénaire résumée par la formule 'une foi, une loi' et d'après laquelle l'introduction de nouveautés, aussi bien sur le plan institutionnel, politique, social, administratif, que sur le plan religieux, doctrinal, ecclésiastique et liturgique, est cause certaine de troubles⁹. La concorde, telle qu'elle apparaît dans ces lignes, serait un synonyme d'ordre religieux et, par conséquent, d'ordre social et politique, fondé sur l'assujettissement à la norme, l'assignation d'une place catégorique dans une structure hiérarchique, la subordination à des règles, des normes, des lois. Cette réaffirmation de l'autorité chrétienne n'est autre que l'affirmation d'un modèle d'absorption dans l'unité, c'est-à-dire de disparition multiplicité confessionnelle, qui se traduit, sur un plan politique et social, par la reconnaissance forcée de catégories auxquelles il faut adhérer. Et cette adhésion (qui n'est autre qu'une assimilation et une disparition), de loin spontanée, est un moyen de ratifier la vérité et la validité de ces catégories, donc de les figer et de les réifier.

L'Exhortations aux françois pour vivre en concorde et iouir du bien de la paix est un long traité de Le Roy qui en 1570 clôt (ou presque) la période de son écriture sur la politique et l'histoire récentes¹⁰. Ici l'écrivain reprend le sujet des guerres de religion, déjà traité dans *Des differens et troubles*, et une bonne partie du programme du livre semble se jouer dans la lettre d'ouverture adressée au roi:

Sire, puis que de vostre souveraineté depend tout le Royaume, et que par icelle plusierus

- ⁸ Pareillement, dans *De l'origine, antiquité, progres, excellence, et utilité de l'art politique* (Le Roy, 1567b), Le Roy se livre à une défense de la politique comme art et comme science qui est à la base de la formation et du maintien des sociétés à travers une synthèse anhistorique des enseignements des philosophes classiques (De Caprariis, 1959: 247-248).
- Turchetti observe par exemple chez Pasquier que «oltre al convincimento - notato anche in Bauduin e D'Espence – della indifferibilità di una riforma interna della Chiesa cattolica, vi è l'esplicito aborrimento delle novità» (Turchetti, 1984: 529) et poursuit son analyse en affirmant que «le opinioni di Bauduin circa la negatività del 'nuovo' nella pratica politica e religiosa continuavano ad essere condivise dalla maggioranza dei cattolici moderati, anche pacifisti, durante il decennio '62-'72» (Turchetti, 1984: 529). Il est évident que, tout comme ces penseurs, Le Roy reste résolument contraire à l'introduction de nouveautés et donc à l'instauration d'une tolérance religieuse qu'il considère comme l'une des démarches les plus dangereuses pour la sauvegarde de l'Etat.
- ¹⁰ Sur ce pamphlet cf. aussi: (Gundersheimer 1966: 76-79); (Sciacca, 2007: 148-152). Pour une lecture des (rares) éléments de doctrines contenus dans le texte et de leurs enjeux politiques: (De Caprariis, 1959: 447-448).

et differentes parties necessaires à l'establissement d'un si grand estat sont unies ensemble, lesquelles separees demoureroient inutiles et periroient incontinent, il convient que le discours dressé sur la Concorde de voz subjects, et la reverence et obeïssance deuë à vostre Majesté, en prenne sa vigueur et efficace. Vous estes par succession legitime parvenu for jeune à la plus belle et plus noble Monarchie du monde, la trouvant pleine de troubles [...] jusques à ce qu'il a pleu à Dieu vous inspirer nagueres d'entendre à la Paix desiree de tous, apres telle tempeste de sedition, et violences infinies qui en sont procedees. (Le Roy, 1570: 2r-v)

Voyant donc la France presentement par la grace de Dieu et vostre clemence delivree d'un si grand et horrible mal, qui la travailloit excessivement: afin que les François de part et d'autre [...] n'y retombent autrefois, estant toute paix entre eux plus utile que la guerre civile, je me suis advisé leur proposer certains advertissemens, representant entre autres choses les biens de concorde, et maulx de discorde en la religion et police. (Le Roy, 1570: 2*v*-3*r*)

Ces deux passages disent combien le discours de Le Roy autour de la célébration et du retour de la paix et de la concorde est un discours éminemment politique («police») qui passe par des motifs tel la louange de la monarchie, la nécessité de l'union du Pays, la réduction de la diversité en unité et une critique des protestants, accusés par le parti des Guises de vouloir procéder au morcellement de la monarchie (De Caprariis, 1959: 448), le rôle de Dieu et du roi dans la conduite du pays (en réaffirmant donc de la formule 'une foi, une loi'). L'*Exhortation* s'ouvre sur la célébration de la paix et le remerciement à Dieu d'avoir rétabli le calme dans le royaume de France après tant de troubles causés par «le changement en la religion et pretendue reformation de la Chrestienté» (Le Roy, 1570: 6r)¹¹ et se présente comme un ensemble de conseils adressés aux dirigeants du pays pour qu'ils maintiennent la paix et l'unité dans le royaume.

Le thème de la sédition, c'est-à-dire des combats civils, occupe les premières pages du pamphlet car «Par tout où se trouve dissimilitude et inequalité discordante, les gents y sont travaillez de continuelles seditions» (Le Roy, 1570: 9v). De la sédition, strictement liée à la dissension et à l'inconstance des choses humaines, procèdent toutes sortes de maux comme «irreverence envers Dieu, desobeïssance aux magistrats, corruption des meurs, changement de Loix, mespris de Justice, abolition des Lettres, [...], alterations de polices» (Le Roy, 1570: 8r). La sédition apparaît sous l'image métaphorique d'une maladie qu'un corps doit combattre immédiatement avant qu'elle ne se répande partout 12, non sans prévoir, dans la situation politique réelle, «prevoyance et prudence» (Le Roy, 1570: 10v) pour éviter à l'action gouvernementale des critiques ou réactions négatives en tout genre 13.

Dans cette pensée qui, somme toute, se confirme comme étant assez réactionnaire ¹⁴, Le Roy fait place à un idéal de concorde qu'il faut poursuivre quitte à accepter certaines différences ou imperfections quand elles ne sont pas préjudiciables (c'est-à-dire quand elles n'atteignent pas la solidité de l'Etat). L'objectif de cette défense de la paix et de la concorde est ici, comme on peut le voir, éminemment politique: Le Roy n'entre jamais dans le détail des questions religieuses, encore moins dans les controverses théologiques et doctrinales, car sa réflexion porte essentiellement sur l'idée universelle de souveraineté comme effort d'agrégation et de régulation/gestion de «plusieurs différentes parties» nécessaires à la constitution de l'Etat¹⁵.

La concorde et la discorde sont non seulement deux principes décrits comme des forces antithétiques et fondatrices du fonctionnement des choses de la nature (au moins depuis Empédocle et Mélisse Pythagoricien), mais aussi deux pôles qui dessinent une courbe axiologique (le bien de la concorde contre le mal de la discorde). Le monde, ainsi que tout l'univers, est soumis au changement incessant, à la variété, au mouvement, où la concorde apporte l'harmonie tandis que la discorde est une force corruptrice et loisible. Dans la mobilité incessante de l'univers Le Roy distingue un changement accordant et un changement discordant. Si les éléments du monde font par exemple preuve de concorde dans le changement, Le Roy se demande «pourquoy les villages, villes et provinces particules de la moindre partie de l'univers, ne peuvent accorder?» (Le Roy, 1570: 14v). On retrouve ici quelques traces de cette aporie qui découle d'une frontière assez instable entre un mouvement euphorique (voulu par Dieu) et un changement disphorique

- 11 La paix est entendue comme un retour («Le temps revient», Le Roy, 1570: 4v) à un état précédent où triomphe l'amitié, les lois sont respectées, la religion est rétablie, l'ancienne politique est restituée, où règnent la pitié, la foi et la justice.
- 12 La métaphore du pays comme un corps malade revient sans cesse dans les pamphlets de Le Roy et on pourrait y voir peut-être une écho des lignes où Saint Paul compare la communauté chrétienne à un corps et à son fonctionnement (1 Corinthiens, 12, 12-31).
- ¹³ Dans le pamphlet reviennent plusieurs sujets que Le Roy avait précédemment traités, ainsi que des parties entières de textes précédemment élaborés. Ceci est le cas des lignes concernant les dangers engendrés par l'introduction de nouveautés et changements («Certes mutation en toutes choses [...] est tres dangereuse», Le Roy, 1570: 12r), surtout en matière politique et religieuse («nouvelleté [...] est dangereuse à introduire, signamment ès cas concernans l'estat et la religion», Le Roy, 1570: 13r). On trouve aussi des renvois explicites: «Telles sont les dissensions en la religion: desquelles nous avons escrit à part un discours publié au commencement des premiers troubles» (Le Roy, 1570: 42r).
- 14 Les humanistes les plus libéraux ont pris eux-mêmes des positions ou tenu des propos qui passeraient pour extrémistes aujourd'hui: ainsi Thomas More, par exemple, n'hésite pas à prêcher la persécution et Juste Lipse autorise la répression au nom de la Raison d'Etat. Seul Sébastien Castellion semble être resté fidèle à un idéal de tolérance entendu comme acceptation permanente et définitive de l'altérité.
- ¹⁵ Une réflexion sur l'Excellence du Gouvernement royale suivra en 1575.

(causé par l'homme): l'homme est par nature fait «à l'image et semblance de Dieu, vray pere de concorde» (Le Roy, 1570: 16*v*-17*r*), mais il oublie souvent sa nature et s'adonne à la discorde, aux armes, aux affrontements. Mais où commence le libre arbitre, jusqu'à quel point peut-il influencer les revers de Fortune?

Concorde et discorde en arrivent à se confondre, à la suite d'une série d'images antithétiques et d'une suite de répétitions de mots (f.17r-v), respectivement avec la vie et la mort. La concorde comme principe de vie organise les sociétés civiles, et ce n'est pas un hasard si elle a depuis toujours marqué l'histoire de la France, «ce Royaume le mieux policé qui fut oncques» (Le Roy, 1570: 19r). Même si la Fortune peut tout changer, la règle générale veut que «l'authorité est aisément maintenue par les mesmes moyens qu'elle est acquise» (Le Roy, 1570: 25v). Le Roy célèbre l'hérédité du royaume (moins sujet ainsi aux dissensions que les royaumes électifs) et l'équilibre de la monarchie en France: «ils [les français] reiglerent leur monarchie par trop meilleure ordre que nulle des autres dont nous ayons cognoissance à present, et dont peut estre il soit memoire par les histoires» (Le Roy, 1570: 28v). L'auteur donne l'image d'un pays où la monarchie se fonde sur la distribution des pouvoirs ainsi que sur leur contrôle (notamment le contrôle du pouvoir de l'Eglise...) et sur un équilibre social rendu possible grâce à la concorde et à l'union, au respect de la religion catholique, à une pratique de la vertu et de la sobriété. Ce cadre rêvé n'efface pas les troubles du temps qui l'amènent à dire: «Seigneurs François où estes vous reduits puis quelque temps par discorde?» (Le Roy, 1570: 21r).

A partir de cette question Le Roy considère les divisions, en matière de religion d'abord et de politique ensuite, quoique les deux sujets et les deux voies aillent converger vers un seul mouvement discursif.

Les sectes et les différentes formes d'hérésies sont, parmi les fruits des divisions religieuses, «les pires de toutes et plus dangereuses» (Le Roy, 1570: 34v). Après quelques observations générales sur les conséquences cruelles des guerres civiles, engendrées par la différence de religion, et un bref développement historique sur le sujet qui montre l'association entre la religion et la politique, Le Roy précise: «Or naissent dissensions en la religion par plusieurs causes, signamment quand l'on s'ingere en introduire de nouvelle [...] ou quand l'on pretend reformer la receuë» (Le Roy, 1570: 38v). Quand donc les uns persévèrent dans la tradition et les autres remettent en cause les coutumes des ancêtres, naissent alors des disputes qui prennent d'abord la forme de querelle entre doctes et savants. Ces disputes, entreprises avec les armes de l'éloquence et de la rhétorique, sur un terrain d'échange intellectuel donc, peuvent durer très longtemps sans trouver de véritable issue¹⁶. C'est à cause de cette impossibilité que naissent la violence des affrontements et des combats concrets contre lesquels Le Roy affirme le besoin d'un renouveau de l'église, quoique ce renouveau ne veuille pas dire réforme radicale: «aussi faultil adviser qu'en cuydant oster le mal, l'on n'oste quant et quant le bon: ou qu'au lieu du mal, l'on n'introduise pis» (Le Roy, 1570: 41r). Ces observations sur les différends et les divisions séditieuses causés par la religion se terminent sur un message d'entente et de paix, qui ne cache pas paradoxalement – car contraire au renouveau – une défense du status quo, et l'invocation d'un retour au message de concorde, de patience et de charité prêché par le Christ.

Le Roy décrit ensuite les dissensions d'ordre politique pour lesquelles il distingue quatre causes possibles et donne une série très longue d'exemples historiques. Comme dans d'autres pamphlets, le discours se clôt sur des observations d'ordre général qui projettent les observations historiques et factuelles vers une réflexion existentielle, voire métaphysique. Après avoir préconisé l'unité et la stabilité comme remèdes aux troubles et à la corruption, Le Roy affirme: «Puis donc que l'union en la religion est tant recommandee et par experience se trouve tres necessaire, demandons la à Dieu, comme procedant plustost de grace divine, que par aucune vertu humaine» (Le Roy, 1570: 63*v*-64*r*). Dieu, «cause premiere» (Le Roy, 1570: 65*r*) qui commande à la mobilité du monde, redevient donc le sujet central du discours. On pourrait s'attendre à un développement qui irait dans la direction d'une dévaluation du libre arbitre et d'une célébration de la volonté divine. Au contraire, Le Roy livre ici sa conception de la royauté car, dans sa vision, tout comme Dieu dirige et commande à l'esprit de l'univers et des choses diverses qui le composent, ainsi le roi joue un même rôle dans la société civile où

¹⁶ Dans ces lignes on peut lire un clin d'œil critique envers les nombreux Colloques et autres pourparlers entre doctes, politiciens, savants, érudits, qui avaient toujours échoué dans la recherche d'un accord et d'une paix durables.

il exerce son autorité pour unir les parties différentes du royaume et règne pour le bien commun¹⁷. Réciproquement, tout comme le Christ est venu sur terre pour accomplir la volonté du Père, ainsi l'homme doit obéir au souverain, à son pouvoir, aux lois du royaume: «Par quoy je vous prie, Seigneurs François, qu'apres avoir consideré tous les propos precedents, si dignes de consideration les trouvez: vous unissez le plus que pourrez en la religion envers Dieu, et obeissance au Roy» (Le Roy, 1570: 67v).

Le Roy renoue enfin avec la même rhétorique patriotique du début du pamphlet et, tout en célébrant l'histoire de la France, souligne le lieu commun qui nourrit son texte, à savoir la séparation entre les biens de concorde et les maux de discorde, non sans suggérer la menace des divisions qui affaiblissent les pouvoirs et favorisent l'invasion étrangère. Il renouvelle et alimente ainsi la peur de l'étranger (c'est toujours le turc, l'arabe, le non européen qui incarne la menace) et, avec elle, de la «superstition Mahometane» (Le Roy, 1570: 37v). Si l'utilisation des armes reste «pernicieuse» (Le Roy, 1570: 70r) quand elle est faite par sédition (guerre civile), elle se trouve justifiée et recommandée quant il s'agit de défendre «la liberté du païs, et droicts de la couronne» (Le Roy, 1570: 70r).

Comme l'a déjà remarqué Joseph Leclerc dans l'Histoire de la tolérance au siècle de la Réforme, les deux derniers traités de Le Roy que nous avons analysés sont pris entre un manque d'analyse sérieuse des faits et une rhétorique irénique (Leclerc, 1994: 537)¹⁸. Il est vrai que dans ses pamphlets, loin par moments des tons bellicistes et de l'extrême réalisme politique dont faisaient preuve certains catholiques (De Caprariis, 1959: 420-421), Le Roy ne fait presque jamais preuve d'une capacité d'analyse des problèmes politiques et doctrinaux que les conflits avaient soulevés et que, le plus souvent, son discours reste ancré dans une dimension abstraite, par moments utopique (De Caprariis, 1959: 421; Gundersheimer, 1966: 69), par moments rhétorique (Turchetti, 1984: 530), dont les accents sont ceux d'un appel formel et abstrait à la bonne volonté de chaque croyant. Plus encore, ce manque d'analyse et d'intervention véritable dans les questions doctrinales qui faisaient l'objet des controverses religieuses (donc politiques), s'accompagne d'une série de jugements que Le Roy émet au sujet des guerres de religions, de la concorde et de la paix, du partage confessionnel du royaume, qui ne dessinent en rien les contours d'une réflexion cohérente et suivie. Bref, la vision politique qui s'y dégage reste encore très enracinée dans une érudition de littéraire et d'humaniste et se place timidement à la jonction de l'héritage constitué par la tradition humaniste (inspirée par l'irénisme érasmien) et la voie suggérée par les politiques ou encore les moyenneurs.

On remarque que les pamphlets de Le Roy prêchent la concorde religieuse sans pour autant envisager la tolérance civile et religieuse envers les Réformés. Son appel à la concorde reste en équilibre entre une perspective de paix (énoncée par l'humaniste sensible à la tradition classique) et un réalisme politique assez flou, à partir duquel guérir la plaie religieuse considérée le plus souvent comme étant un problème essentiellement politique. Au XVI e siècle en effet, comme le montrent abondamment les pamphlets de Le Roy, l'idée de concorde s'affirme comme un problème éminemment politique, c'est-à-dire comme un outil du pouvoir permettant l'exercice d'une surveillance sur les croyances des individus dans la mesure où cet exercice est fonctionnel au maintien du pouvoir à l'intérieur d'une nation. En régime de concorde, endurer et souffrir temporairement la présence des réformés n'est autre qu'un moyen pour tenter d'obtenir le retour des fourvoyés. On pourrait se demander alors, avec Arlette Jouanna si «Une unité imposée mérite-telle encore le nom de concorde» (Jouanna et alii, 1998: 814). Sans vouloir donner une réponse à cette évidence, nous nous bornerons ici à remarquer combien les pamphlets militants de Le Roy et leur plaidoyer pour la concorde arrivent en décalage, voire en véritable retard, par rapport à certains événements historiques, tels l'échec du Colloque de Passy et le durcissement de certaines décisions/positions prises au Concile de Trente (prééminence de l'Eglise, condamnation du principe de sola scriptura), qui ne laissaient plus aucun espoir autour d'un accord ou d'une

¹⁷ Sur Le Roy et la royauté cf. (Céard, 2011).
¹⁸ «Le Roy non aveva capacità evocatrice, la fantasia mitizzante, l'attitudine a rendere il ricordo del passato una forza struggente e dolcissima, che sono facoltà proprie dei poeti. E neppure aveva il temperamento creatore del politico nato, che negli schemi di una tradizione che intende difendere riesce ad inquadrare l'avvenire ed a mostrare anzi come per incanto che l'avvenire si costruirà solo ripercorrendo le antiche strade. Il suo, come s'è detto, è un conservatorismo psicologico, da erudito chiuso nel giro di pensieri pensati da altri, da studioso pel quale il pensiero si risolve nel possesso del saputo, senza tramiti che lo leghino al pensiero futuro o dell'azione» (De Caprariis, 1959: 253).

réformation de l'Eglise sous l'égide des enseignements du Christ. On peut peutêtre comprendre ce qui apparaît comme un décalage historique évident en pensant que l'idéal de concorde reste, encore dans les années 1560, un objectif rêvé que la politique royale en France semble vouloir poursuivre malgré tout (et que Le Roy, en bon courtisan, évoque, célèbre, formule à son tour).

Il faut mentionner encore un dernier trait qui semble être bien présent dans certains pamphlets qui ont fait l'objet de la présente étude. Tandis que l'Exhortation se réduit à une série presque exclusive de lieux communs et suit une dialectique entre le bien et le mal, entre la concorde et la discorde, les deux autres pamphlets contiennent une vision qui peut être interprétée comme une réaction à l'atmosphère d'angoisse eschatologique de l'époque 19. Le Roy y analyse les guerres et les conflits de religion en les insérant dans un mouvement plus grand qui les comprend. Les guerres et les conflits de religion font naturellement partie des choses de l'univers: cette vision, comme l'observe Denis Crouzet (Crouzet, 1990: 544), dédramatise l'Histoire car elle avance que la série de violences, massacres, guerres et épisodes séditieux qui bouleverse la France à l'époque n'a rien d'extraordinaire. Ce mouvement de destruction n'est qu'une phase prise dans un temps cyclique régi par la Providence/Fortune, à laquelle succédera une période de progrès et bonheur, de paix et d'entente. Toute l'Histoire se caractérise par un mouvement qui oscille entre la grandeur et la décadence des sociétés dans un «mouvement pendulaire» (Crouzet, 1990: 544) qui, au-delà des craintes métaphysiques incarnées sous la plume de Le Roy par les turcs, l'Islam ou encore les nouveautés, pourrait se révéler une bonne école où apprendre à relativiser la peur de l'altérité.

BIBLIOGRAFIA

Becker, A. Henri (1896), *Un Humaniste au XVI^e Siècle: Loys Le Roy (Ludovicus Regius) de Coutances*, Paris, Lecène, Oudin et Cie, Éditeurs.

Bobbio, Norberto (1991), Il futuro della democrazia, Torino, Einaudi.

Boudou, Bénédicte (2011), «La conception de l'histoire de Loys Le Roy dans *Des differens et troubles advenans entre les hommes par la diversité des opinions en la religion: ensemble du commencement, progrez, et excellence de la chrestienne*», in *Loys Le Roy, renaissance & vicissitude du monde*, textes réunis par Danièle Duport, Caen, Presses Universitaires, pp. 123-136.

Céard, Jean (2011), «La royauté selon Budé et selon Le Roy», in *Loys Le Roy, renaissance & vicissitude du monde*, textes réunis par Danièle Duport, Caen, Presses Universitaires, pp. 113-122.

Christin, Olivier (1997), La Paix de religion, Paris, Seuil.

Crouzet, Denis (1990), Les Guerriers de Dieu, Seyssel, Champ Vallon.

De Caprariis, Vittorio (1959), *Propaganda e pensiero politico in Francia durante le guerre di religione*, Napoli, Edizioni Scientifiche Italiane.

Desan, Philippe (1993), Penser l'histoire à la Renaissance, Caen, Paradigme.

Dubois, Claaude-Gilbert (1977), La conception de l'histoire en France au XVI siècle, Paris, Nizet.

Duport, Danièle (textes réunis par) (2011), Loys Le Roy, renaissance & vicissitude du monde, Caen, Presses Universitaires.

Firpo, Massimo (1978), *Il problema della tolleranza religiosa nell'età moderna*, Torino, Loescher.

Gundersheimer, Werner L. (1966), The Life and works of Louis Le Roy, Genève, Droz

Jouanna, Arlette (2009), La France au XVIe siècle (1483-1598), Paris, PUF.

Jouanna, Arlette et alii (1998), Histoire et dictionnaire des guerres de religion, Paris, Laffont.

Lajarte, Philippe de (2011), «Loys Le Roy théoricien de l'histoire: une pensée à aimantation plurielle», in *Loys Le Roy, renaissance & vicissitude du monde*, textes réunis par Danièle Duport, Caen, Presses Universitaires, pp. 81-96.

Leclerc, Joseph (1994) [1955], *Histoire de la tolérance au siècle de la Réforme*, Paris, Albin Michel.

Le Roy, Loys (1559), Ludovici Regi Costantini Oratio ad invictissimos poten-

¹⁹ A ces deux pamphlets ajouter aussi les Considerations sur l'histoire françoise, et l'universelle de ce Temps (Le Roy, 1567a). Sur ce dernier texte cf. aussi: (De Caprariis, 1959: 420); (Richter, 1961: 181-195); (Gundersheimer 1966: 73-76); (Sciacca, 2007: spec. 94-98).

tissimosque principes Henricum II Franc. et Philippus Hispan. reges.de pace et concordia nuper inter eos inita, et bello religionis Christianae hostibus inferendo, Paris, Federicum Morellum.

Le Roy, Loys (1562), *Des differens et troubles advenans entre les hommes par la diversité des Religions*, Paris, F. Morel.

Le Roy, Loys (1567a), Considération sur l'histoire francoise et l'universelle de ce Temps, Paris, F. Morel.

Le Roy, Loys (1567b), *De l'origine, antiquitez, progres, excellence et utilité de l'art politique*, Paris, F. Morel.

Le Roy, Loys (1570), Exhortation aux François pour vivre en concorde et jouir du bien de la paix, Paris, F. Morel.

Le Roy, Loys (1575), *De la vicissitude ou variété des choses en l'univers*, Paris, Pierre l'Huillier / Fayard.

Longeon, Claude (1982), «L'*Oratio de pace et concordia* de Louis Le Roy (1559)», in *La conscience européenne aux XV^e et au XVI^e siècle*, Paris, ENS Jeunes Filles, pp. 227-234.

Margolin, Jean-Claude (2011), «Hasard et Providence dans la philosophie de l'histoire de Loys Le Roy», in *Loys Le Roy, renaissance & vicissitude du monde*, textes réunis par Danièle Duport, Caen, Presses Universitaires, pp. 99-111.

Richter, Bodo L.O. (1961), «The Thought of Louis Le Roy according to his Early Pamphlets», *Studies in the Renaissance*, VIII, pp. 173-196.

Sciacca, Enzo (2007), *Umanesimo e scienza politica nella Francia del XVI secolo. Loys Le Roy*, Firenze, Olschki.

Turchetti, Mario (1984), Concordia o tolleranza? François Bauduin (1520-1573) e i «Moyenneurs», Milano, Franco Angeli.

Turchetti, Mario (1991), «Une question mal posée: Erasme et la tolérance. L'idée de sygkatabasis», *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, tome LII, n. 2, pp. 379-395.

Vivanti, Corrado (1963), *Lotta politica e pace religiosa in Francia fra Cinque e Seicento*, Torino, Einaudi.

Wanegffelen, Thierry (1998), L'Édit de Nantes. Une histoire européenne de la tolérance du XVIe au XXe siècle, Paris, Librairie Générale Française.

Yardeni, Myriam (1971), La Conscience nationale en France pendant les guerres de religion (1559-1598), Paris, Publications de la Sorbonne.